

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N° DEL030-22

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 8 avril 2022 s'est réuni dans la salle des Fêtes en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, N. BOUYIRI, P. CONINX, A. HUBERT, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY et MM. E. BEVILLARD, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, S. GAMET, M. GUIHENEUF, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, D. QUENARD, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 14 avril 2022)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 14 avril 2022)
M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 12 avril 2022)
M^{me} DE LOUBENS Justine (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 14 avril)
M^{me} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sandrine PRUNIER, en date du 12 avril 2022)
M^{me} VINCENT Yvette (pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 13 avril 2022)
M. YAMOUNI Mahfoud (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 14 avril 2022)

Madame Meg-Anne JANSER et Monsieur Jean PAVAN ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Budget primitif 2022.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le budget primitif 2022 de la ville.

- En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 11 459 838,99 €
- En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 4 867 855,18 €

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif de la ville pour l'année 2022.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 22 voix pour et 7 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 14 avril 2022.



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.